

## Comptes de placement garanti (CPG)-10yr

VU Manuvie - à compter de 28 février 2026

COMPTES À INTÉRÊT FIXE

### Fonctionnement de ce compte

Les comptes de placement garanti ressemblent aux certificats de placement garanti offerts par les banques et les sociétés de fiducie. Le taux d'intérêt est garanti à compter du jour où vous y placez votre argent jusqu'à l'échéance. À cette date, votre placement initial et les intérêts courus sont réinvestis pour la même durée, à moins que vous ne donniez d'autres instructions à la Financière Manuvie avant l'échéance.

### Volatilité et risque

Ce type de compte peut offrir un stable, rendement et de la sécurité. Il convient, à l'épargnant qui recherche une sécurité, garantie pour ses placements et qui peut, conserver ses placements pendant une, certaine période. Le rendement de ce, compte n'est pas volatil étant donné qu'il, s'agit d'un placement garanti qui s'appuie, sur l'actif général de Manuvie.

### Contrats de garantie de rendement

Le taux d'intérêt annuel pour un CPG correspond à au moins :

- le taux d'intérêt correspondant au taux annuel effectif des obligations à coupons du gouvernement du Canada assorties de la même durée et de la même date d'effet que le compte de placement garanti, moins les frais de gestion garantis (1 %), ou
- le taux d'intérêt minimum garanti du compte, selon le montant le plus élevé.

### Taux d'intérêt du contrat disponible à compter de 28 février 2026

Produit	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	20 ans
VU Manuvie	1,40 %	1,93 %	2,32 %	2,82 %	3,14 %

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez [manuvie.ca/ul](https://manuvie.ca/ul)

Source pour toutes les données : Transmission Media, au 28 février 2026. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs.

Les rendements indiqués sont nets du RFG/frais VU. La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers est l'émetteur de tous les contrats d'assurance vie universelle Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.